

INFORMATION IMPORTANTE



Saint-Rémy-sur-Avre

Si votre habitation n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement collectif, seuls les changements sur la facturation de l'eau potable vous concernent.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'Agglo du Pays de Dreux a repris la **facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif** et a fait le choix de la confier au délégataire Ocyclad Centre.



Ce qui change

- La **facturation**, jusqu'à présent gérée par votre commune, est désormais **confiée à Ocyclad Centre**.
- Vous recevrez désormais **une seule facture**, qui regroupera :
 - votre **consommation d'eau potable**
 - votre **redevance d'assainissement collectif**.
- La **mensualisation actuelle a pris fin**. **Ocyclad Centre** vous contactera prochainement pour vous proposer une **nouvelle solution de mensualisation**.



Ce qui ne change pas

- **Ocyclad Centre** demeure votre interlocuteur pour **tous les sujets liés à l'exploitation du réseau d'eau potable** : fuite, coupure d'eau, etc.
- **L'Agglo du Pays de Dreux** demeure votre interlocuteur pour **tous les sujets liés à l'exploitation du réseau public d'assainissement** : dysfonctionnements sur le domaine public, demande de raccordement au réseau public, etc.

Contact facturation

Ocyclad Centre
02 55 99 09 47
contact@ocyclad-centre.fr

Agglo du Pays de Dreux
4, rue de Châteaudun, BP 20159
28103 Dreux Cedex

www.dreux-agglomeration.fr

